



successions en indivision peut-on vendre ?

Par **EVY23**, le **18/06/2021 à 16:47**

Bonjour, Suite au décès de notre mère en septembre 2020, nous avons hérité en indivision de la maison familiale, mais mon frère y réside depuis environ 30 ans sans payer de loyer, nous voulons vendre cette maison mais mon frère ne veut pas partir, ni racheter nos parts, de plus aujourd'hui la maison est dans un état d'insalubrité car il n'a pas entretenu, il a détruit, cette maison ma mère avait essayer de l'a récupérer il y a quelques années et suite à sa maladie a laissé faire. Que peut-on faire ? notre notaire nous a dit d'attendre, pouvons nous vendre sans le consentement de notre frère ?

Par **youris**, le **18/06/2021 à 17:24**

bonjour,

pour vendre un bien indivis malgré le refus d'un indivisaire, vous devez obtenir l'autorisation du tribunal judiciaire.

voyez un avocat.

salutations

Par **marouil**, le **20/06/2021 à 17:40**

Bonjour

notez bien que meme avec une autorisation de vendre, il sera difficile d'expulser quiconque habite ce logement, pour les raisons habituelles qui font la une des journaux de temps en temps.

Mais le prix de vente en tiendra compte.